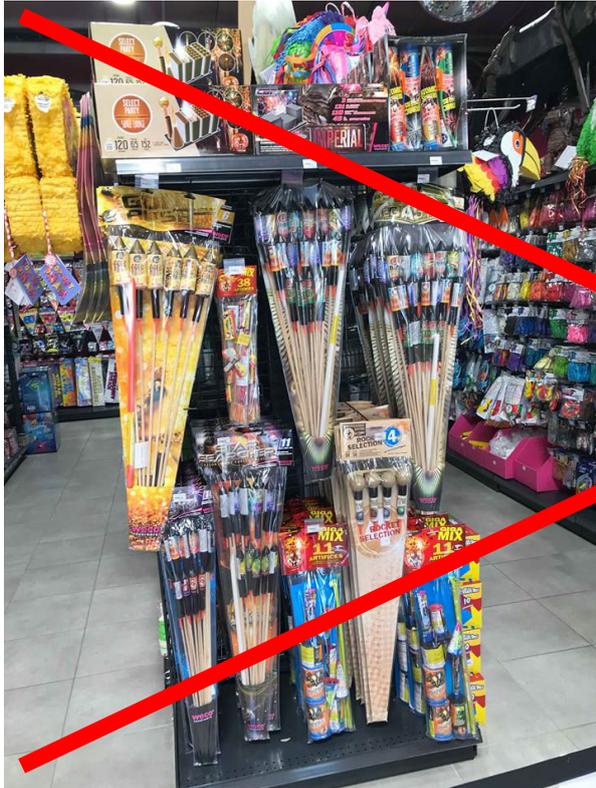




MUNICIPALITE DE PENTHALAZ

Place centrale 5, CP 12, 1305 Penthalaz
Tél. 021 863 20 50 / administration@penthalaz.ch

Feux en plein air et usage d'engins pyrotechniques interdits sur l'ensemble du territoire communal



Compte tenu de la sécheresse, des prévisions météorologiques et du risque d'incendie, la Municipalité a décidé d'interdire tous les feux en plein air et l'usage d'engins pyrotechniques (fusées, vésuves, pétards, feux d'artifice et autres engins assimilés) dès ce jour et jusqu'à nouvel avis.

Cette interdiction est valable également pour le 1^{er} août.

L'organisation de la Fête nationale à Penthalaz, telle que prévue dans le tout ménage est maintenue. Le feu sera de faible ampleur et la sécurité assurée par les pompiers.

La Municipalité